Dufresne Hébert Comeau
Avocats

Avocats-conseils
Gilles Hébert, c.r.
Jean Hétu, Ad. E

Ligne directe : (514) 392-5725
scadrin@dufresnehebert.ca

Par SDÉ et par courrier

Laval, ce 22 août 2014

Me Véronique Dubois
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la bourse
800, Place Victoria 2e étage
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande d'intervention de l'Association des professionnels de la construction du Québec (APCHQ)
Demande relative à l'établissement des tarifs d'électricité de l'année tarifaire 2015-2016 (HQD)
R-3905-2014
N/dossier : 4709-2

Chère consoeur,

Veuillez trouver sous pli la Demande d'intervention de l'Association des professionnels de la construction du Québec (APCHQ), en huit (8) exemplaires, dans le cadre du dossier mentionné en rubrique, accompagnée du budget de participation.

De plus, l'APCHQ demande respectueusement la reconnaissance du statut d'expert « *en urbanisme et architecture du paysage* » pour Monsieur Mathieu Bélanger, urbaniste, dont le curriculum vitae est annexé à la présente. En effet, tel que mentionné dans sa demande d'intervention, l'APCHQ s'interroge sérieusement sur l'adéquation entre l'offre de référence et la réalité réglementaire et normative imposée aux professionnels de la construction au Québec dans le cadre de nouveaux projets domiciliaires et de prolongement de réseau de distribution électrique.

En effet, l'expertise et l'expérience de Monsieur Bélanger seront mises à profit pour tracer un portrait global de cette situation et pour amorcer une première réflexion entre l'offre de référence en « avant-lot aérien », tel qu'appliqué par le Distributeur à l'heure actuelle, et une

offre de service en « arrière-lot aérien » qui représente davantage la réalité réglementaire et normative imposée de façon « minimale » aux professionnels de la construction au Québec.

La démarche de l'expert visera donc à mettre en lumière les éléments suivants :

1. Description du cadre conceptuel associé la distribution électrique au Québec;

2. Analyse des exigences réglementaires d'une dizaine de municipalités d'importance à travers le Québec à l'égard de la localisation des infrastructures d'utilité publique (avant-lot et arrière-lot);

3. Analyse des nouveaux paradigmes de planification urbaine (densité, développement durable, protection du couvert forestier, mise en valeur des paysages) et impact sur la localisation optimale des réseaux de distribution électrique;

4. Analyse de l'évolution du concept de paysage dans la société québécoise au cours des trois dernières décennies et impact sur l'appréciation du public de la localisation des réseaux de distribution électrique

L'APCHQ espère ainsi démontrer à la Régie la pertinence de « moderniser » l'offre de référence pour l'implantation de réseaux aériens et ainsi éviter de placer les professionnels de la construction dans la situation où ceux-ci doivent assumer à eux seuls des frais importants face à une offre de référence qui n'a plus cours dans le marché de la construction résidentielle au Québec.

À l'instar du Distributeur qui a pris le virage de la modernisation avec l'installation massive de ses compteurs de nouvelle génération (LAD), l'APCHQ veut amener la Régie à ouvrir une réflexion de fond sur la question de l'offre de référence qui doit refléter la réalité et les choix de la société québécoise en matière de développement résidentiel.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consoeur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Steve Cadrin, avocat
SC/sb
p.j.